

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2009

~~~~~

Date de convocation : 9 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Monsieur Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Christian Roux, Nicole Bouet, Denis Galland, Pierre Laurent, adjoints – Dominique Jouve, Lucien Gollé, Lucien Maury, Patrice Mondon, Jean-Claude Gras, Régine Thévin, Marie-Pierre Reynaud conseillers municipaux.

Absents : Béatrice Rochaix absente excusée, et Sarah Lambert, absente excusée qui a donné pouvoir à Marie-Claude Fournet.

## 1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUILLET.

Après lecture du procès verbal de la séance du vingt huit juillet deux mille neuf, Lucien GOLLE fait remarquer que les débats ne sont pas retranscrits, notamment son intervention au sujet du recrutement de l'agent pour la cantine. Le procès verbal est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Après concertation, il est décidé de faire un compte rendu synthétique des prochains conseils municipaux. Cependant, si un élu veut que sa position soit exprimée, il le signale clairement à l'attention du secrétaire de séance lors du conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture avant le début du conseil d'un courrier émanant de la mairie de Valréas, relatif au maintien de la maternité.

## 2) BISTROT DE VENTEROL

Madame le Maire rappelle les précédentes propositions d'avant-projets fournis par Blaise Maret, l'architecte. De même, suite à la visite de l'architecte des Bâtiments de France, le conseil avait demandé à Mr MARET un projet plus traditionnel.

Le devis estimatif proposé est de 105 703 € HT, sachant qu'il faut ajouter 3500 € pour les toilettes et 4000 € pour les honoraires de l'architecte.

La majorité du conseil trouvent les honoraires et les devis excessifs.

Après concertation, les élus souhaitent avoir des devis de maçonnerie traditionnelle.

De plus, Lucien GOLLE demande d'envisager un chauffage individuel pour cette salle.

Nicole BOUET rappelle que des subventions seront susceptibles d'être accordées pour ces travaux, et qu'une réunion aura lieu le 17 septembre prochain avec la chambre de commerce.

A l'issue de cette réunion, il faudra vérifier que ce projet est réalisable, et reste une opération blanche pour la mairie.

Mme le Maire indique également que des travaux pour la réfection de la cheminée vont être engagés prochainement, et que la réfection des volets va être réalisée par l'agent communal.

### **3) LOGEMENT DUPLAN**

Christian ROUX présente un tableau récapitulatif des travaux à réaliser avec les montants des devis pour chaque corporation (menuiserie, électricité, poêle à granulés, sanitaires, cuisine hors électroménager et carrelage).

Le budget global envisagé est de 20 000 €, avec une TVA à 5.5 %. Un tableau de financement élaboré par le CALD quantifie le montant du loyer mensuel à 369.17 €.

Dominique JOUVE s'interroge sur le bien fondé d'avoir un poêle à granulés, et Pierre LAURENT pense que son utilisation relève plutôt d'un choix personnel, ce qui n'est pas le cas d'un locataire.

Mme le Maire ajoute que le locataire devra être très sérieux et soigneux dans son utilisation.

Cependant, Christian ROUX rappelle que ce choix permet d'obtenir des subventions, et de réaliser une réhabilitation du logement avec toutes les mises aux normes nécessaires et actuelles.

Après délibération, les élus choisissent les devis suivants :

- Menuiserie : SAME pour 5 700 € HT
- Electricité : FARNOUX pour 3402 € HT
- Poêle à granulés : CAP ENERGIES NYONS pour 4055 € HT
- Sanitaires : RAULOT pour 2051 € HT
- Cuisine : proposition d'AUGIER, à revoir sans l'électroménager
- Réfection du local : sera assuré par l'employé communal

La gestion du projet par le CALD est votée à l'unanimité.

### **4) RESEAU ASSAINISSEMENT QUARTIER DE LA GARE**

Mme le maire présente les estimations prévisionnelles transmises par Mr FABRE de la DDE, pour la réalisation d'une antenne d'assainissement des eaux usées, et la mise en place d'une canalisation AEP : le coût global serait de 365 596 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité trouve les montants trop élevés par rapport à la première estimation faite en 2008.

Mme le Maire se charge de contacter Mr FABRE pour plus d'explications. Dossier à revoir au prochain conseil municipal.

### **5) STATION DE RELEVAGE CHAPELUS**

Monsieur ZEBBAR a transmis à Mme le Maire un devis de la société BELLE, relatif à la fourniture et la pose d'un poste de relevage des eaux usées, avec pompe, capteur et armoire de commande. Le coût total s'élève à 36937.15 € HT soit 44 176.83 € TTC.

Mme le Maire souligne qu'une aide au financement de 30 % pourrait être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

La station neuve serait réalisée à côté de l'ancienne, sans occasionner de gêne pendant les travaux.

Après délibération, les élus souhaitent connaître l'avis de la DDE par rapport à l'état général du précédent matériel installé qui paraît sous dimensionné, et revoir le syndicat du Lez pour connaître le mode de règlement de la facture et l'octroi d'une subvention éventuelle.

Denis GALLAND et Lucien GOLLE sont chargés du dossier.

## **6) DIVERS**

### **- Décision modificative n°1.**

A la demande de la Perception, une décision modificative d'un montant de 1297 € est à réaliser, afin de régulariser un reliquat sur le budget 2006.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **- Décision modificative n°2.**

A la demande de la Perception, une décision modificative d'un montant de 2924 € est à réaliser, afin de régulariser des annulations de titres sur le budget 2008.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **- Demande d'annulation d'une taxe de raccordement**

Un habitant sollicite le conseil municipal pour annuler sa taxe de raccordement à l'assainissement sachant que sa demande de permis de construire a été également annulée, et que les travaux n'ont pas été réalisés.

Après concertation, les élus décident l'annulation de la taxe. La secrétaire est chargée de réaliser l'écriture comptable.

### **- Demande d'annulation de facture d'abonnement d'eau**

Une habitante de la commune, dont l'habitation est fermée depuis plusieurs années avait sollicitée le conseil en 2007 pour ne pas payer d'abonnement, sachant que son compteur ne pouvait être définitivement fermé à cause du mauvais état de la bouche à clés.

Cette demande n'avait pas été prise en compte lors de la facturation d'eau en 2008, et une facture d'un montant de 83.26 € a été émise.

Le conseil décide à l'unanimité d'annuler la facturation, la secrétaire est chargée de l'écriture comptable.

### **- Requête de l'association des Aides à domicile du Nyonsais**

L'association a fait une demande de subvention exceptionnelle, en complément de celle octroyée début 2009. compte tenu du travail réalisé par cette association sur la commune et l'aide apportée à certains habitants, le conseil décide à l'unanimité d'octroyer 1.50 € par habitant supplémentaires.

### **- Requête de la Maison Départementale des personnes handicapées**

Mme le Maire donne lecture du courrier sollicitant une aide financière pour une habitante de la commune pour financer l'achat d'une prothèse auditive. Le conseil municipal vote à 10 voix pour et 3 voix en abstention l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

### **- Contrat Agent Postal.**

Mme le Maire signale aux élus que le contrat d'accompagnement à l'emploi de France Mure arrive à expiration fin septembre. Compte tenu de l'activité et de la demande constante des administrés de la poste communale, Mme le Maire propose de renouveler le contrat jusqu'à expiration du contrat signé entre la commune et La Poste ( février 2014). Les élus donnent un avis favorable à l'unanimité pour un contrat de 20 heures hebdomadaires du 1er octobre 2009 jusqu'au 28 février 2014.

### **- Hangar ferme Marcellin**

Compte tenu de l'état de vétusté du hangar le conseil à l'unanimité décide de le proposer en don à Mr DEL ROSSO, sous réserve de l'avoir enlevé avant la fin de l'année. Cette proposition faite par courrier lui sera rapidement envoyée.

- **Chemin du Tomple**

Mme le Maire donne lecture du courrier émanant de l'APAVEN, proposant son concours matériel et financier pour réhabiliter le chemin du Tomple, en partenariat également avec la Maison Familiale Rurale de Richerenches.

Après délibération, les élus donnent à l'unanimité leur aval pour participer au projet, validant le désir de mise en valeur du patrimoine venterolais, et chargeant Lucien MAURY du dossier. Une réunion sera à programmer prochainement.

- **Zonage d'assainissement**

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal. Dominique JOUVE, chargé du dossier le rencontrera prochainement pour programmer l'enquête.

- **Taxe de séjour**

Ce dossier a été évoqué par le conseil fin 2008. Cependant, sa mise en place étant prévue au 1er janvier 2010, il reste à fixer le taux.

Christian ROUX, chargé du dossier, donne pour information les différents taux fixés par les communes voisines.

Après délibération, les élus votent à l'unanimité une taxe de séjour de 0.25 centimes d'euro par personne et par nuitée, et l'exonération des enfants de moins de 13 ans.

- **Cérémonie ferme Durand**

Lucien GOLLE indique que c'est certainement une bonne idée que d'organiser les mercredis après-midi de rencontres, mais exprime son mécontentement par rapport à la dernière commémoration, où peu d'élus et peu de venterolais étaient présents, alors que cet évènement est une part importante de l'histoire locale.

Madame le Maire ajoute que le Sous Préfet a demandé par courrier de déplacer la plaque, qui se trouve actuellement dans un endroit dangereux. Mme le Maire prévoit le changement d'emplacement par les employés communaux, et mettra en place un rappel aux élus pour la prochaine commémoration.

- **Bulletin municipal**

Dominique JOUVE fait part de son mécontentement quant au dernier bulletin municipal: aucune commission n'a été programmée, aucun compte rendu sur les manifestations estivales ni sur les projets en cours décidés par le conseil municipal n'apparaissent, et l'information sur les décisions communales est succincte. Il souhaite être associé à la prochaine commission.

Lucien MAURY l'informe qu'un article avec Matthieu SABOUL est déjà en préparation pour le prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.